



Procès-Verbal Conseil municipal
Séance du 4 mars 2025 à 19h30
Convocation du 27 février 2025

Présents :

Mme Corinne CARDONA ; M. Jean-Bernard MICHEL ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; MME Evelyne RIOU ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS ; MME Isabelle LOPES ; M. Jacques-Olivier VIAL ; M. Jean-Baptiste MARQUET ; M. Pierre BOURGEON.

Excusés représentés :

M. Éric FUGER (Pouvoir donné à Mme Anne-Laure MATHIAS) ; M. Philippe COUTEAU (Pouvoir donné à M. François JOLLY) ; MME Julie LOUSTEAU (Pouvoir donné à M. Jacques-Olivier VIAL) ; M. Alexandre LOMBARD (Pouvoir donné à MME Corinne CARDONA).

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance :

M. Pierre BOURGEON.

Ouverture de la séance à 19h35

Partie délibérative

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-01- Convention d'objectifs et de moyens 2025-2027 avec l'association La Graine au Vent

Madame le Maire rappelle la convention approuvée lors du conseil du 17 décembre 2024 qui précisait que pour répondre aux besoins de l'association, le versement de concours financier serait échelonné en quatre paiements trimestriels. Pour rappel, la CAF, depuis 2024, verse directement sa subvention à l'association en plusieurs acomptes, mais ne l'a pas encore fait pour le dernier versement alors qu'il aurait dû l'être en décembre dernier. L'association ne possède pas suffisamment de trésorerie et a demandé à la commune s'il était possible de recevoir les 2 premières échéances afin de pouvoir palier à leurs dépenses de fonctionnement.

Considérant les difficultés de trésorerie qui pourraient être rencontrées par l'association en cas de

réception tardive des versements émanant de la CAF, il est proposé de revoir les modalités de versement de la subvention à voter annuellement.

Ainsi, il est demandé de statuer sur la possibilité d'effectuer des avances de versement, sur demande expresse de l'association « La Graine au Vent » et en fonction des disponibilités de trésorerie de la Commune. Ces avances éventuellement versées viendront en déduction de la subvention annuelle N votée.

La convention est conclue pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2025, et reconductible tacitement pour la même durée.

M. Marquet demande si le commissaire au compte viendra bien présenter le bilan de l'association la Graine au vent.

Mme le Maire confirme sa venue pour le conseil municipal du 9 Avril.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-02- Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle et pluricommunale Saône en Scènes avec l'association Théâtre des bords de Saône

Madame le Maire rappelle qu'en date du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention pour les années 2023 à 2026.

Considérant la nécessité d'harmoniser les conditions d'accueil et de repas offerts aux artistes à chaque représentation, il apparaît nécessaire d'augmenter la subvention de 100 € par commune.

Il est défini la seule modification de la convention initiale qui suit :

Chaque commune s'engage à verser chaque année une subvention de 1600 € à l'association du Théâtre des bords de Saône.

Par principe, le versement de la subvention se fait en une fois après l'octroi de la subvention par le Conseil Municipal.

Le bilan financier et le rapport d'activités seront communiqués à chaque commune dans le courant du 1er trimestre de chaque année en amont de la présentation à la Conférence territoriale des Maires.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-03- Convention avec le CAUE du Rhône 2025-2027

Madame le Maire explique ce qu'est le CAUE et précise que la commune a un architecte conseil dédiée à Poleymieux en la personne de Mr David Fayolle. Cet architecte a salué la qualité du cahier de prescriptions architecturales rédigé par la commission d'urbanisme. L'architecte du CAUE est extérieur à la commune mais la connaît bien. Sa position lui permettra d'émettre un avis en toute neutralité sur les différents dossiers sur lesquels il serait sollicité.

M. Marquet alerte sur les délais d'instruction et ne souhaiterait pas qu'il y ait des dossiers instruits hors délais en raison de la consultation de l'architecte du CAUE.

Mme le Maire précise que l'architecte est plutôt sollicité en amont du dépôt des dossiers et pourra entendre les demandes de la commune s'il est nécessaire d'apporter un avis plus rapidement, mais les

demandes régulières de pièces complémentaires allongent de fait souvent les délais. Il est précisé que le CAUE peut apporter son aide notamment sur les nouvelles constructions ou encore les demandes de panneaux photovoltaïques qui augmentent sur la commune.

M. Marquet demande comment les informations seront communiquées aux habitants.

M. Jolly indique que des flyers seront distribués et précise que tout le monde peut solliciter le CAUE.

Mme le Maire confirme et rappelle que les poleymoriots bénéficient d'une permanence de conseil aux particuliers assurée gratuitement par l'architecte-conseiller CAUE en charge du secteur Nord de la Métropole de Lyon. Cette permanence a lieu sur rendez-vous auprès de l'accueil du CAUE en mairie de Couzon au Mont d'Or, les deuxièmes jeudis après-midi de chaque mois.

M. Vial demande à quel moment intervient l'architecte du CAUE pour la commune.

Mme le Maire précise qu'il intervient sur demande de la mairie en cas d'échanges avec des pétitionnaires qui pourraient s'avérer compliqués, les élus pouvant être « limités » en termes d'arguments. L'objectif est donc de ne pas sortir de la gestion du dossier mais d'être conseillés. Le pôle instructeur de St Cyr intervient pour sa part sur la réglementation du PLU-H, le CAUE lui s'attache à l'intégration paysagère du projet (couleur d'une façade, possibilité de volets roulants, ...).

La commune a versé 200€ pour adhérer et aura ensuite le droit à 8 jours de gratuité de conseil sur 3 années. Le CAUE considère qu'une journée de 8 heures correspond environ à 4 dossiers. Si jamais la commune dépassait les 8 jours, il y aurait un coût à payer, mais l'architecte a beaucoup de bienveillance pour les petites communes et est très conciliant. La commune devrait pouvoir contenir ses dossiers dans les 8 jours de gratuité.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a souhaité interroger l'Ordre des architectes au sujet d'un élu architecte de profession. Elle a reçu une réponse écrite qu'elle tient à la disposition des élus et confirme que cet élu est bien autorisé à travailler sur la commune avec des habitants et des futurs habitants. Il doit seulement ne pas être présent au moment de la présentation de son dossier en commission d'urbanisme et ne pas échanger sur le dossier avec les membres de la commission. Mme le Maire précise que cela n'a jamais été le cas. Il semblait important à Mme le Maire d'apporter ces éclaircissements.

M. Marquet précise que l'architecte du CAUE, lui, n'a pas le droit de travailler sur le Val de Saône qu'il gère.

ONF - Programmation annuelle des travaux pour l'année 2025

Dossier retiré en séance

Mme Mathias précise que l'entretien de la forêt communale est assuré par l'ONF et comprend essentiellement des Douglas. Chaque année, des travaux d'entretien des jeunes plantations sont réalisés pour environ 1 270€ HT, comme c'est le cas encore cette année.

L'ONF vient d'alerter que des sentiers sauvages VTT créent du ruissellement et de l'érosion, ce qui empêche la régénération naturelle de la forêt. L'ONF propose ainsi des travaux de sauvegarde en implantant des lisses bois et des barrières pour un montant de 6 830€ HT. Ce sujet a été discuté en commission environnement durant laquelle il a été demandé pourquoi les Brigades vertes n'interviendraient pas. Cela n'est pas possible car commune a signé un plan de gestion avec l'ONF

depuis des années et on ne peut pas payer un autre organisme pour réaliser les travaux délégués à l'ONF.

M. Jolly rappelle qu'il y a de temps en temps des coupes de bois et que cela rapporte de l'argent à la commune. Ce qui est une bonne chose.

Mme Mathias propose de reporter cette décision à la prochaine réunion du vote du budget mais précise qu'il est important de réaliser ces travaux afin de limiter les passages car la forêt fait partie du patrimoine de la commune.

Concernant le budget de la commune, **Mme le Maire** est inquiète de la manière dont va se terminer l'année 2025. Il y a une fuite sur le réseau de chauffage sous la cour de l'école. Cela va entraîner des travaux lourds. Il y a aussi les vitraux de l'église qui sont dans un état catastrophique, c'est 6 500€ environ pour chacun.

Mme le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre budget et trésorerie. Certains projets de la commune permettent d'obtenir des subventions mais nous ne les percevons que dans 1 an.

Le FCTVA ne sera versé lui que dans 2 ans.

En attendant c'est la commune qui fait la banque.

Concernant le réaménagement de la place de la Mairie, les services de la voirie de la Métropole précisent qu'elle est de domanialité métropolitaine. Aussi il n'est pas possible à ce jour de réaliser les travaux souhaités de végétalisation de cette place. Il conviendrait de demander un déclassement pour que la Métropole cède à la commune cet espace pour 1€ symbolique. Cela permettrait ensuite à la commune d'obtenir des subventions pour les travaux.

M. Marquet alerte sur les coûts engendrés par ce déclassement pour la commune et qu'il faudra réfléchir à l'entretien de cette place actuellement assuré par la Métropole et notamment l'entretien des marronniers.

2025-04- Modification statutaire des statuts du SIGERLy

Madame le Maire explique que la commune de Bron, adhérente au SIGERLy, a demandé à transférer sa compétence Eclairage public au syndicat à compter du 1er juillet 2025. Cette modification statutaire aura pour objet de modifier la liste des adhérents à la compétence Eclairage public à compter du 1er juillet 2025.

Madame le Maire précise qu'il n'y aura aucun impact pour les autres communes adhérentes.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Contribution définitive 2025 au SIGERLy

Dossier retiré en séance

Mme le Maire souhaiterait ne budgétiser que 23 330,44€ qui relève de la consommation électrique de la commune pour son éclairage public et fiscaliser le reste, soit 106 772,89€.

Mme Mathias rappelle qu'en 2024 la contribution communale au SIGERLy était d'un montant global de 132 846,93€. Il avait été voté en conseil en 2024 de budgétiser partiellement cette somme à 49 406,50 €, le solde de 83 440,43 € étant fiscalisé.

M. Bourgeon souhaiterait connaître le montant de l'augmentation par foyer. Mme le Maire va demander à la perception de faire les calculs. Ce point doit être voté avant le 31 mars, **Mme Cardona** propose donc de le reporter pour le conseil du 27 mars prochain.

2025-05- Plan de mobilité des territoires lyonnais - PDM

Mme le Maire indique que chaque commune doit délibérer sur le Plan de mobilité des territoires lyonnais. Elle informe que M. Marquet, conseiller, travaillant au Sytral ne participera pas au vote. La commune de Poleymieux est un grand oublié de ce PDM, aucune rotation supplémentaire n'est proposée pour les transports en commun.

Mme le Maire souhaite sensibiliser le Sytral sur les difficultés pour les habitants de Poleymieux et lit le courrier qu'elle propose d'envoyer le 5 mars, si le conseil en est d'accord, à M. Jean-Charles Kohlhaas, Vice-Président de la Métropole de Lyon, en charge de la mobilité. Elle précise que la nouvelle interlocutrice au Sytral lui semble plus à l'écoute que son prédécesseur. Cette personne doit venir à la rencontre de la commune le 1^{er} avril prochain. Mme Cardona souhaite l'alerter sur la dangerosité de l'arrêt Poleymieux-Mairie. Mme le Maire propose de réfléchir à modifier ou supprimer cet arrêt. Le bus n'a pas assez d'espace pour manœuvrer lors de son arrêt.

M. Bourgeon s'interroge sur le fait de supprimer cet arrêt alors qu'il y a eu peu ou pas d'accidents.

M. Marquet rappelle que les arrêts précédents ou suivants sont assez éloignés les uns des autres. Il précise qu'il serait plutôt opportun de ne pas supprimer cet arrêt mais plutôt de réfléchir à le modifier.

Mme le Maire fera un retour sur la rencontre du 1^{er} avril avec le Sytral.

M. Jolly explique qu'il faut aussi voir avec les travaux de piétonisation de l'ex RD 73 que la Métropole doit prochainement nous présenter.

M. Marquet précise que le plan présent dans le PDM montre de manière flagrante le peu d'impact de ce document cadre sur les Monts d'Or qui sont inexistantes.

Mme le Maire rappelle que les habitants de la commune ont des revenus élevés et qu'elle n'est pas certaine qu'augmenter les rotations aurait comme conséquence que les habitants prennent plus le bus.

M. Marquet pense que c'est le serpent qui se mord la queue car le faible nombre de rotations n'incite pas les habitants à prendre le bus et les bus étant vides, les rotations ne sont pas augmentées.

Pour : 13

Abstention : 1

M. Marquet ne prend pas part au vote en raison d'un conflit d'intérêt.

M. VIAL précise préférer s'abstenir n'ayant pas eu le temps d'étudier le dossier du PDM.

Questions diverses – Pour information

- Conseil municipal des enfants (CME)

Mme le Maire informe qu'un CME a été élu le 8 février dernier. 18 candidats. Mme le Maire précise que les CM2 ne pouvaient pas se présenter car le CME est élu pour 2 ans. Le CME viendra rencontrer les

membres du conseil municipal. La Députée leur permettra de se rendre à l'Assemblée nationale. Les élus du CME proposent de nombreux projets : une table de ping-pong sur la place de la mairie, un self à la cantine, des cabanes dans la cour d'école... Mme le Maire précise que cela apprend la citoyenneté aux enfants et que c'est une bonne chose.

Mme Boudoyan indique que 3 réunions sont prévues dans l'année en dehors des heures d'école. Les élus du conseil seront sollicités pour aider le CME dans leurs projets. Le 1^{er} évènement sera le 8 mai lors de la commémoration au Monument aux morts.

- **Point réunion inter services**

Mme Mathias fait un compte rendu de la réunion avec les services de la Métropole qui a lieu tous les ans. Le service de la collecte a informé que la récupération des sapins, en raison des contraintes budgétaires de la Métropole, n'aurait peut-être pas lieu. Il n'y aura plus de collectes déchets ménagers et tri les jours fériés, ni de collecte de remplacement. Il est à noter les délais importants pour remplacer les poubelles jaunes lorsque celles-ci sont abimées, sachant que les habitants doivent faire une demande sur Toodego.

Le 15 mars, sera organisée la « faites de la propreté » et « J'aime la nature propre » par les chasseurs. Mme Mathias invite les élus à se mobiliser de 9h à 12h le 15 mars pour aider.

Mme Mathias rappelle que la Métropole de Lyon souhaite mettre en place un bac de compostage alimentaire sur le village, notamment pour les résidences collectives qui n'ont pas de composteur individuel. Cela devrait se faire à la Rivière vers le bac de verre mais pour l'instant la commune n'a plus de nouvelles de la part de la Métropole.

En ce qui concerne la voirie, le budget grosses réparations, c'est-à-dire celui pour l'entretien des routes, est de 0. Les budgets FIC et le PROX connaîtront une baisse de 25%.

Mme Mathias explique qu'il manquait cette année beaucoup d'interlocuteurs lors de cette réunion tels que le Sigerly, Orange, les services Eau ou encore Assainissement de la Métropole.

M. Jolly informe du projet de renforcement de la basse tension sur la Roche. Un nouveau poste serait créé afin de supprimer une liaison aérienne qui va du poste mairie vers le bas. Cela permettrait de fiabiliser le réseau.

Mme Mathias explique que cela devrait se faire sur 2025. Ce serait sans coût pour la commune.

- **Caserne des pompiers de Poleymieux**

Mme le Maire explique que la cérémonie de la Sainte Barbe s'est tenue le 25 janvier dernier. Sont invités à cette occasion les élus des 2 communes de Curis et Poleymieux. Malheureusement, et comme chaque année, aucun élu de Curis n'était là. Mme la Députée était présente. Le staff complet du SDMIS est venu : Présidente, Vice-Présidente, Directrice ainsi que des Colonels.

La Présidente du SDMIS a exprimé tout le bien qu'elle pensait des pompiers volontaires. Mme le Maire a été sollicitée pour s'exprimer. Elle a fait part de son vif mécontentement par rapport à la situation de la

caserne de Poleymieux qui manque cruellement de moyens. Elle a demandé pourquoi une mairie était contrainte de mettre ses locaux en conformité par rapport aux sanitaires et vestiaires, du fait qu'il y avait une femme agent technique, alors que le SDMIS ne l'est pas vis-à-vis des femmes pompiers volontaires. Elle a demandé également pourquoi la caserne de Poleymieux était équipée de véhicules tellement anciens (Crit'Air5) qu'ils ne peuvent entrer dans Lyon pour amener des accidentés sur les HCL intra Lyon et qu'il n'est plus possible de trouver des pièces détachées pour réparer.

Mme le Maire a également demandé de revoir la sectorisation : ST Cyr/ST Didier intervient sur des secteurs qui devraient relever de la caserne de Poleymieux au regard des temps d'intervention.

A l'issue de ces discours, M. Carret a présenté sa démission en tant que Chef de centre compte tenu que le SDMIS ne fournit aucuns moyens ni financiers, ni matériels, même pas un pot de peinture pour procéder à l'entretien de leurs locaux vétustes. Il va toutefois assumer ses missions jusqu'au 30 juin. Mais il y a le risque qu'il n'y ait plus personne pour animer les pompiers et pour être le relai auprès du SDMIS.

Cette démission a bouleversé tout le monde.

M. Michel s'inquiète de savoir s'il y a un risque que la caserne soit fermée.

Mme le Maire espère que non et que des solutions seront trouvées.

Suite à cette cérémonie et à sa démission, M. Carret a été reçu par la direction du SDMIS et il a bon espoir de voir des avancées. Mme le Maire siège au conseil d'administration du SDMIS et connaît bien leurs problèmes financiers très importants. La grève des pompiers professionnels a en outre créé une tension avec les pompiers bénévoles qui n'existait pas avant. La Métropole et le Département ont augmenté leur subvention au SDMIS afin que la grève s'arrête.

M. Bourgeon dit que la source se tarit de partout et que nous devons faire des choix sans doute difficiles pour réduire les dépenses.

- Résultat des comptages de vitesse du mois de novembre 2024

Mme Mathias commente la carte présentant les lieux de comptage réalisés. Elle fait un résumé des chiffres les plus parlants et précise que le détail des comptages peut être consulté par les élus en mairie.

M. Bourgeon remarque que la zone 30 permet de bien faire descendre la vitesse sous 50 km/h.

Mme Mathias indique que lors d'une prochaine séance, une étude comparative des comptages des différentes années par secteur sera présentée afin de voir les effets des aménagements de voirie effectués

M. Marquet, membre du Comité des fêtes et Président du Sou, présente le calendrier 2025 des manifestations sur la commune :

15 mars : carnaval le samedi matin, en même temps que la fête de la propreté

6 avril : vide-greniers

Du 10 mai au 7 juillet : Chemins d'art

23 mai : démarrage des apéros du vendredi du Sou des écoles

20 juin : fête de la musique

22 juin : tournoi de pétanque par l'épicerie
6 septembre : forum des asso
13 septembre : Monts d'or bière festival par le Sou des écoles
19 octobre : vide-greniers
16 novembre : Saône en scènes
7 décembre : marché de Noël

Fin de la séance à 21h20

Approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2025

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Corinne CARDONA

